## **AVIS PUBLIC**

## AÉROPORTS DE M**//NTRÉAL**

admtl.com

## Avis est par la présente donné que:

Les frais aéronautiques à l'Aéroport International Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal et à l'Aéroport International de Montréal-Mirabel seront majorés comme suit à compter du 1er janvier 2017:

Redevances d'atterrissage:	2%
Redevance générale d'aérogare:	2%

Cette méthodologie a été entérinée par le comité consultatif des compagnies aériennes et a comme objectif de récupérer la juste part des coûts engendrés par chacun des utilisateurs/clients des installations aéroportuaires.

Avis est donné à Montréal

Ce vendredi 28 octobre 2016

## Me Pierre Gagnon

Vice-président, Affaires juridiques et secrétaire corporatif